



## Association sportive de football

Par **jose77**, le **19/12/2022** à **10:46**

Bonjour,

Une association qui a un exercice social du 1/07 N-1 au 30/06 N, dont la direction et ses membres sont élus pour 2 ans.

Elle doit faire une assemblée dans les 6 mois après le 30/06/N comme stipulé dans les statuts

1) Par contre a quelle moment a lieu l'élection pour recondire les membres actuels ou en nominé d'autres.

2) A quelle date les nouveaux membres peuvent t ils proposé leur candidature.

Merci d'avance.

Par **morobar**, le **19/12/2022** à **10:58**

Bonjour,

La loi est écrite dans les statuts.

En général le renouvellement des administrateurs a lieu durant l'AG.

Par **jose77**, le 19/12/2022 à 11:06

Bonjour et Merci,

Oui mais comment être au courant de la date exacte de l'assemblée, puisqu'ils ont 6 mois pour la faire, et ne communique rien tout est fait en interne . (c'est comme cela depuis de nombreuses années.

Merci

Par **Zénas Nomikos**, le 19/12/2022 à 17:45

Bonjour,

peut-être faudrait-il saisir la justice puisque tout à l'air bloqué et opaque?

Cependant, la justice est lente, chère et aléatoire.

Etes-vous membre de cette association?

Par **jose77**, le 19/12/2022 à 18:31

Oui, parent d'un adhérent licencié mineur

Par **Lag0**, le 20/12/2022 à 06:51

Sur un autre forum, vous dites :

[quote]

J'étais vice président, il voulait me virer, j'ai démissionné.  
Donc maintenant on veut préparer l'avenir

[/quote]

C'est mieux de donner toutes les informations...

Par **jose77**, le 20/12/2022 à 08:34

oui, avant j'étais vice président, mais aujourd'hui, je ne suis plus rien dans la direction et

membres du bureau.

Je suis seulement parent d'un adhérent licencié mineur.